

# Prev & Tech SAS

28 rue de la Garonne 31120 ROQUETTES  
prevetech@gmail.com

<https://www.prevetech.fr/>

## Conditions générales de vente

La société Prev&Tech est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 28 rue de la Garonne à Roquettes. La société Prev&Tech met en place et dispense des formations intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Prev&Tech pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Prev&Tech s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence ou de fin de formation est fournie systématiquement au client.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, 30 jours après la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Prev&Tech

ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

- En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la prestation de formation dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 30% du montant de la prestation prévue dans la présente convention à titre de dédommagement. Cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.
- En cas de réalisation partielle (à préciser par l'organisme de formation), la partie à l'initiative de la rupture s'engage au versement de 30% de la somme restant due au titre de dédommagement. Cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par fonds public ou mutualisé Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation

- L'inexécution totale ou partielle de la présente convention due à un cas de force majeure ne donne pas lieu à dédommagement. En cas de force majeure, la société Prev&Tech ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail a minima.

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Prev&Tech sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier

clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Prev&Tech et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant au Tribunal de commerce du siège social de Prev&Tech SAS.

Caroline Blin, Présidente de Prev&Tech